

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

20 NOVEMBRE 2001

RAPPORT D'ACTIVITES

DU CGRI POUR L'ANNEE 2000 ET RAPPORT D'ACTIVITES 2000
RELATIF A LA COORDINATION GENERALE, EN REFERENCE
A L'ACCORD DE COOPERATION DU 27 JANVIER 1998
CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LA REGION WALLONNE METTANT EN ŒUVRE
LE RAPPROCHEMENT DES ADMINISTRATIONS COMPETENTES
EN MATIERE DE RELATIONS EXTERIEURES (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. **BOCK**

(1) Voir Doc. n° 195 (2000-2001) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales a examiné au cours de sa réunion du 20 novembre 2001 (1) le rapport d'activités du CGRI pour l'année 2000 et le rapport d'activités 2000 relatif à la coordination générale, en référence à l'accord de coopération du 27 janvier 1998 conclu entre la Communauté française de Belgique et la Région wallonne mettant en œuvre le rapprochement des administrations compétentes en matière de relations extérieures.

I. EXPOSE DE M. SUINEN, COMMISSAIRE GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

Nous pourrions définir l'année 2000 des activités du CGRI et de la Coordination générale par trois angles d'approche :

- approfondissement du processus d'intégration;
- développement des actions de proximité;
- Wallonie-Bruxelles, acteur de droit international.

* *

1^o L'approfondissement du processus d'intégration des administrations des relations internationales de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne

Entre novembre 1996 et avril 1998, quatre accords de coopération conclus par la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) ont réorganisé les relations internationales afin d'assurer une visibilité et une présence optimales de l'entité Wallonie-Bruxelles dans le domaine international.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Bock (Rapporteur), Mme Derbaki Sbaï, MM. van Eyll, Bodson, Istasse (Président), Galand, Guilbert, Wesphael et Namotte (en remplacement de M. Lebrun).

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Verhaagen, collaborateur au cabinet du ministre-président Hasquin;

M. Suinen, commissaire général aux Relations internationales;

M. Lagasse, directeur général adjoint au CGRI;

Mme Spelkens, directrice générale adjointe du CGRI;

M. Sohy, expert du groupe PRL-FDF-MCC;

Mme Leprince, experte du groupe PS;

Mme Wattiaux, experte du groupe PSC.

Ils ont conduit à créer l'Espace international Wallonie-Bruxelles. Bien plus qu'un bâtiment installé à Bruxelles et réunissant l'AWEX, le CGRI, la DRI, l'APEFE, c'est une équipe cohérente regroupant également tout un réseau à l'étranger (délégués, attachés économiques et commerciaux, coordonnateurs APEFE, enseignants de langue française) ainsi que les bureaux de l'AWEX à l'intérieur de la Wallonie et les filiales cogérées par le CGRI et le ministère de la Communauté française, Wallonie-Bruxelles Images, Wallonie-Bruxelles Musiques, Wallonie-Bruxelles Théâtre.

Les principes de base en sont: synergies, travail en commun, coordination.

Ce processus d'intégration qui a continué son développement en 2000 répond aux objectifs déterminés par les actuels Gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et la COCOF.

Ainsi, la Déclaration du Gouvernement de la Communauté française énonce que ce Gouvernement «s'engage à mettre tout en œuvre pour que les relations internationales de la Communauté Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française soient menées dans la coopération la plus étroite afin d'améliorer l'efficacité et la visibilité des actions de chacune des entités. C'est pourquoi, il veillera à généraliser un réseau de représentations uniques des institutions francophones à l'étranger (...) Par ailleurs, une coopération stratégique sera organisée avec les organismes chargés du tourisme, de l'audiovisuel et du commerce extérieur (...) Et parallèlement aux efforts envisagés pour réaliser le regroupement des représentations extérieures Wallonie-Bruxelles, le rapprochement des administrations de la Région wallonne et de la Communauté française compétentes en matière de relations internationales sera intensifié.

Pour sa part, la Déclaration du Gouvernement wallon souligne qu'il convient de «mettre en œuvre un maximum de synergies entre la Région wallonne et la Communauté Wallonie-Bruxelles afin d'assurer un maximum de complémentarité et de cohérence des politiques menées.» La Déclaration prévoit également que le Gouvernement wallon «se concertera avec la Communauté Wallonie-Bruxelles afin de mettre sur pied une entité commune pour les relations internationales».

Nous avons donc œuvré à donner corps aux intentions des Déclarations gouvernementales de juillet 1999, à savoir la mise en place d'un seul outil pour les relations internationales de la Communauté française et de la Région wallonne.

Désormais, chaque agent de l'ensemble CGRI-DRI traite des dossiers communautaires

et régionaux qu'il s'agisse des aspects géographiques, sectoriels ou fonctionnels.

Cette dernière catégorie — celle des tâches fonctionnelles — réfléchié durant l'année 2000, a été finalisée par un organigramme des fonctions et tâches mis en application dès la rentrée de 2001.

Cette organisation administrative nous a donc permis de mieux développer et élargir nos pistes d'actions communes et nos stratégies. Et aussi, de mieux les communiquer et les expliciter à l'extérieur.

On citera à cet égard, la publication des *Cahiers Wallonie-Bruxelles International*, résultats d'une réflexion commune des diverses entités AWEX, CGRI, DRI quant aux politiques à mener vers l'extérieur. A ce jour, sept numéros sont sortis : Wallonie-Bruxelles et le Sud, Wallonie-Bruxelles et l'Union européenne, Wallonie-Bruxelles et les pays d'Europe centrale et orientale, Wallonie-Bruxelles et l'Amérique du Nord, Wallonie-Bruxelles et l'Europe de l'Ouest, Wallonie-Bruxelles et les entreprises culturelles, Wallonie-Bruxelles et la Francophonie. D'autres cahiers sont en préparation.

Il s'agit donc de valoriser l'entité Wallonie-Bruxelles comme espace de dynamisme culturel, scientifique et économique. Sur un plan plus institutionnel, il s'agit de montrer notre place à part entière, comme un partenaire de dialogue, doté d'une capacité juridique de niveau étatique.

Autre élément essentiel de visibilité : les actions conjointes

Il s'agit en l'occurrence de conjuguer des actions communes à effets multiplicateurs qui réunissent missions économiques et commerciales et grands événements culturels. L'expérience des années antérieures s'étant avérée positive, des opérations à forte visibilité Wallonie-Bruxelles sont mises en œuvre périodiquement : en effet, un produit culturel de haute qualité peut s'accompagner d'événements diplomatiques, médiatiques et économiques et former un ensemble concerté et cohérent.

Nous avons organisé au cours de l'année 2000, 19 événements conjoints. Nos rapports d'activité les détaillent. Je n'en citerai donc que quelques-uns pour rappel :

- l'exposition universelle d'Hanovre, où un espace commun Wallonie-Bruxelles s'articulait autour des grands thèmes de l'expo 2000, c'est-à-dire, l'Homme, la Nature, la Technologie;

- à Milan, en novembre, une action de promotion pour notre secteur verrier, a été

couplée avec la très belle exposition « Le verre dans tout son éclat »;

- à Cracovie, en juin, la présentation d'une exposition sur le symbolisme organisée par le CGRI, coïncidait avec une mission pluri-sectorielle de l'AWEX;

- à Tallin, en mars, à l'occasion d'une mission commerciale de l'AWEX, un environnement culturel fut mis en place, au travers d'une part d'une exposition d'art contemporain « Quand soufflent les vents du Sud » et d'autre part, d'une présence de conférenciers à l'occasion de la semaine de la Francophonie en collaboration avec l'Institut français de Tallin;

- à Montréal, en avril, un stand d'information au festival de cinéma « Vues d'Afrique » dont la Communauté française est partenaire depuis plusieurs années a été présenté en collaboration AWEX-CGRI;

- et dans le secteur des entreprises culturelles :

- domaine de l'édition : les Foires du Livre de Montréal, Paris, Francfort, Beyrouth, Tunis, où des espaces communs regroupent, au plan commercial, les éditeurs de Wallonie et de Bruxelles, en assurant simultanément des présences culturelles et littéraires;

- marchés des multimédia et de l'audiovisuel : le MILIA à Cannes, le MIP COM à Cannes également et le MIP TV, le Marché international du film, toujours à Cannes, et le Marché international du film d'animation à Annecy.

Un travail conjoint : la promotion des entreprises culturelles

Dans le contexte de la « nouvelle économie », la contribution des entreprises culturelles à la croissance et à l'emploi s'arme de plus en plus.

Aux effets économiques directs générés par ce secteur, il faut ajouter les effets indirects dans des secteurs voisins tels que la fabrication d'appareils électroniques, de supports musicaux, ou la distribution. On peut y ajouter les retombées touristiques liées aux événements culturels tels que les festivals ou les grandes expositions.

Le CGRI a développé un certain nombre de structures et de programmes et des outils de promotion visant à permettre à nos créateurs de se faire connaître à l'étranger. Il l'a fait en lien étroit tant avec la profession qu'avec le ministère de la Communauté française.

Par ailleurs, compétentes pour le commerce extérieur, la Région wallonne, via l'AWEX, et la

Région de Bruxelles-Capitale, via le Service bruxellois du commerce extérieur, ont élaboré des stratégies de promotion des entreprises à l'étranger.

Si chaque institution mène des programmes spécifiques en fonction de ses missions propres, les actions conjointes sont désormais valorisées et se sont développées (*cf.* ci-dessus, les opérations menées dans les domaines de l'édition, du multimédia et de l'audiovisuel).

Enfin, des procédures d'information mutuelle ont été mises au point.

Les mécanismes d'incitation régionaux à l'exportation ne sont généralement pas familiers aux entreprises culturelles; en revanche, le CGRI et les Agences Wallonie-Bruxelles Images, Wallonie-Bruxelles Musiques, Wallonie-Bruxelles Théâtre ont acquis une bonne connaissance du milieu culturel. C'est pourquoi toutes les parties concernées sont convenues de «fluidifier» les courants d'information dans toutes les directions.

Les entreprises culturelles sont un secteur où la collaboration entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et les Régions wallonne et bruxelloise s'indique par excellence. L'espace Wallonie-Bruxelles s'ouvre donc à des coopérations dont tous les acteurs ont à bénéficier.

C'est d'ailleurs dans cette optique que la déclaration du Gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles de juillet 1999 contenait la phrase suivante: «Dans l'esprit d'étroite collaboration entre les différents niveaux de pouvoir recherché dans tous les domaines par le Gouvernement, la promotion internationale des entreprises culturelles fera l'objet d'un accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française aux fins de faire bénéficier ce secteur d'aides à l'exportation.»

Le CGRI a préparé le texte de cet Accord et l'a transmis à l'attention des ministres concernés de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Cocof.

Un acteur du développement extérieur de Wallonie-Bruxelles: notre réseau à l'étranger

Contribuent aussi à cette promotion internationale les actions menées sur le terrain par notre réseau à l'étranger. En effet, procédant de la volonté des Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne de renforcer leur collaboration dans le domaine des relations internationales, les délégués, les attachés économiques et commerciaux et les coordonnateurs APEFE forment la trame d'une représentation unique de Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Une lettre d'information commune

(«Lettre Wallonie-Bruxelles») est d'ailleurs publiée, à leur initiative, dans certains pays et à destination du public local.

On notera, par ailleurs, que l'ensemble de notre réseau à l'étranger a été réuni, pour la seconde fois, à Bruxelles, du 4 au 8 septembre 2000, à l'occasion de la tenue des Journées diplomatiques annuelles. Ces rencontres ont notamment permis dans le cadre d'ateliers géopolitiques réunissant les membres du siège de la place Saintelette et les membres du réseau à l'étranger, de réfléchir aux différentes formes de collaborations et de travail sur le terrain.

Enfin, en septembre 2000, nous avons procédé au mouvement diplomatique de nos délégués Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Ce mouvement a concerné les postes de Québec, Paris, Genève, Dakar, Prague, Hanoï, Kinshasa. Et commencé la préparation de l'ouverture de nouvelles délégations (Varsovie et Bucarest).

Sur le terrain étranger, délégués Wallonie-Bruxelles, attachés économiques et commerciaux et coordonnateurs APEFE travaillent donc désormais en étroite collaboration.

*
* *

2^o Développement des actions de proximité

1. L'emploi et la formation des jeunes

L'emploi et la formation constituent un objectif majeur pour l'ensemble Wallonie-Bruxelles. Chacune des institutions a développé une série de programmes spécifiques faisant ponctuellement l'objet d'une promotion commune.

Certaines de ces actions assurent véritablement des emplois à temps plein. Ainsi, les quelque 130 coopérants de l'APEFE à l'étranger et les 123 enseignants de la Communauté française en poste dans les pays d'Europe occidentale, d'Europe centrale et orientale ou encore en Louisiane.

Durant l'année 2000, le CGRI a accueilli 409 boursiers venant de 40 pays pour des séjours aussi divers que:

- des programmes de spécialisation de 3^e cycle;
- des séjours de recherche doctorale et postdoctorale;
- des stages professionnels;
- des séjours linguistiques durant l'été organisés par les universités.

On signalera tout particulièrement l'octroi de 139 bourses d'été réparties entre des stages de

perfectionnement linguistique, de didactique du français langue étrangère ainsi que de français de spécialité en relations internationales.

Vingt-six pays de leur côté ont accueilli un total de 112 diplômés de l'enseignement supérieur de la Communauté française en vue de se spécialiser à l'étranger.

Cet échange d'étudiants et de chercheurs confirme l'importance qu'accorde l'ensemble Wallonie-Bruxelles à la mise en place ou la poursuite de partenariats interuniversitaires.

S'y ajoutent les échanges de jeunes organisés par le Bureau international de jeunesse, cogéré par le CGRI et le ministère de la Communauté française, soit un chiffre de 2 125 échanges.

De leur côté, au niveau de la Région wallonne, la DRI et l'AWEX ont également développé leurs programmes de formation des jeunes (Eurodyssée, Mémorant, Babel Export, Export Skills development programme, ...).

Au total, et pour l'année 2000, toutes actions confondues, les chiffres indiquent un total de 3 159 personnes ayant bénéficié de cet éventail de possibilités.

2. La coopération au développement

Même si les budgets de la coopération au développement sont restés fédéraux, la Communauté Wallonie-Bruxelles comme la Région wallonne mènent en collaboration avec l'APEFE dans les pays du Sud une action continue et en profondeur dans leurs compétences éducation, recherche, santé, aide sociale, culture, environnement, tourisme, agriculture, énergie, économie, etc. Parmi les très nombreux projets, on peut épingler :

— La conception d'un projet de centre de documentation universitaire à Kinshasa.

Vu la pénurie documentaire ambiante, le CGRI et les universités belges francophones réunies au sein de la CUD ont conçu, avec les autorités congolaises concernées et les directions des institutions kinois d'enseignement supérieur, ce projet de création d'un outil documentaire qui accueillera à partir d'avril-mai 2002, les professeurs, chercheurs et étudiants finalistes de toutes les institutions d'enseignement supérieur de la ville. En plus de son intérêt intrinsèque évident, ce projet mérite d'être souligné en raison de la synergie remarquable entre les différents acteurs concernés, tant à Kinshasa qu'à Bruxelles, qui lui a permis de voir le jour. A noter que le projet est porté financièrement par la Communauté française, la Région wallonne, l'APEFE et la CLTD. L'ALTF y prendra part également.

— La création d'une école de kinésithérapie à Cotonou.

Inaugurée en octobre 2000, cette école a une capacité d'accueil de 25 étudiants par an dont 15 provenant d'autres pays d'Afrique. Des formations complémentaires pour les meilleurs finalistes sont prévues en Communauté française afin de compléter le corps académique que se partagent encore largement des professeurs visiteurs. En parallèle, un service de rééducation fonctionnelle performant au Centre national hospitalier universitaire (15 000 séances de rééducation par an) a pu voir le jour. Chaque année, une quinzaine d'étudiants de deuxième licence en kinésithérapie de l'UCL viennent y effectuer 2 mois de stage, renforçant ainsi la capacité d'accueil du centre tout en améliorant la formation des jeunes professionnels. Enfin, il convient de signaler également le renforcement d'un réseau de rééducation au niveau des communautés urbaines et rurales auquel l'APEFE contribue.

Cet ensemble d'activités fait du Centre universitaire de Cotonou en même temps qu'un excellent outil au service d'une politique globale d'insertion des personnes handicapées, un véritable pôle de référence en Afrique de l'Ouest qui s'inscrit pleinement dans l'approche de coopération de la Communauté Wallonie-Bruxelles articulés sur le développement durable et la lutte contre toute forme de discrimination sociale.

— La lutte contre la maladie de chagas congénitale en Bolivie

En complément d'un programme de recherche sur la transmission congénitale de la maladie de chagas menée conjointement par l'ULB et l'Université San Simon de Cochabamba grâce à l'aide de la CUD et de l'APEFE, le CGRI et l'APEFE ont engagé un programme de formation du personnel médical et paramédical des centres sanitaires de la ville de Tarija et de sa proche périphérie en matière de détection de la maladie chez le nouveau-né et de soin. Ce projet pilote dont les résultats sont concluants devrait permettre la mise en œuvre d'un programme national en la matière. A noter également que, grâce à cette collaboration fructueuse, la Bolivie devient pionnier sur cette question importante de la transmission du vecteur de la mère à l'enfant et pourra utilement transmettre son savoir aux pays environnants qui souffrent de la même endémie.

— L'appui à la création d'une association panafricaine de journalistes culturels

Tout au long de l'année 2000, le CGRI a poursuivi sa politique de soutien aux médias africains, à la formation de ses membres actuels et futurs et à l'amélioration de leur documentation. En la matière, on citera notamment l'appui donné à la création d'une association de journa-

listes culturels qui a vu le jour en marge de la biennale des Arts de Dakar et à la faveur d'une formation de journalistes culturels organisée par la Communauté française. Les journalistes africains invités ont durant la biennale et sous la direction du journaliste Roger Turine produit un quotidien qui a été mis à la disposition du public. A l'issue de cette formation, ils ont convenu de l'opportunité de se mettre en réseau et ont décidé pour ce faire de créer l'association en question.

— Les rencontres interuniversitaires Maroc-Wallonie-Bruxelles

Dans le cadre à la fois de la réforme universitaire marocaine et du programme de coopération entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et le Maroc, un projet de rencontres interuniversitaires a été lancé. Ces rencontres avaient pour objectif l'échange d'expériences des deux Parties, une meilleure connaissance de l'environnement universitaire existant de part et d'autre et l'identification de créneau de coopération et de partenariats nouveaux.

Par ailleurs, le CGRI et la DRI développent conjointement un programme d'appui financier aux actions des ONG de développement.

Ce « Fonds de cofinancement des ONG », créé dès 1998, est doté annuellement de 71 à 80 millions de francs belges suivant les années (50 millions RW et 21 à 30 millions CFWB).

A ce jour (quatre années de fonctionnement), c'est quelque 295 millions de francs belges qui ont été dégagés par la Communauté et la Région pour ce programme (95 millions CF + 200 millions RW).

Le programme a été conçu et est géré en relation étroite avec les partenaires représentants des ONG (délégués du CNCD et de la Fédération ACODEV).

C'est un Comité d'avis commun administrations des relations internationales/ONG qui examine et propose la sélection des projets.

Il faut noter que depuis la mise en route du programme, des échanges continus sont entretenus avec les partenaires ONG qui permettent l'amélioration ou la précision des critères ou du fonctionnement du programme.

Ces échanges permettent également à l'administration et aux ONG de mieux connaître leurs champs d'action et de rendre plus efficaces des actions de coopération avec des partenaires du Sud en favorisant le décloisonnement des acteurs.

Les secteurs d'intervention des ONG (éducation, formation professionnelle, santé, économie sociale, environnement, agriculture, jeunesse, etc.) sont aussi les secteurs de la coopé-

ration bilatérale ou multilatérale développée par le CGRI et ses partenaires de Wallonie-Bruxelles.

Ainsi, la mise en place progressive d'actions concertées de développement, utilisant au mieux les compétences des acteurs de Wallonie-Bruxelles (pouvoirs publics; universités; organisations sociales et culturelles; experts de l'éducation; entreprises; provinces; villes et communes, ...) constitue un atout pour une contribution efficace au bénéfice du développement des populations du Sud.

Ensemble, la Communauté française et la Région wallonne consacrent déjà chaque année entre 800 millions et 1 milliard de francs à des actions de coopération au développement. Il faut mentionner en outre la coopération technique de l'APEFE, financée principalement par la Coopération fédérale et mise en œuvre au sein de la Coopération internationale de Wallonie-Bruxelles, en bonne synergie avec les compétences présentes en Wallonie et à Bruxelles.

La régionalisation/communautarisation de la coopération au développement s'inscrit dans cette même logique en la concrétisant par le transfert des moyens financiers de la coopération fédérale. Cette décision présente l'avantage de la fonctionnalité: qui exerce une compétence décisionnelle dans l'ordre interne est le mieux à même d'y identifier et d'y mobiliser, au profit des pays en développement, les capacités et l'expertise qui y existent.

C'est donc dire que nous entendons dès maintenant participer au processus d'organisation de la régionalisation/coopération au développement.

*
* *

3^o Wallonie-Bruxelles. Acteur de droit international

Le décret constitutif de 1982 assigne au CGRI la mission de « préparation des relations internationales et l'exécution des tâches qu'elle comporte ».

Ce prescrit nous amène donc, au-delà de la gestion quotidienne, à concevoir, proposer et réaliser des politiques et stratégies qui confortent et élargissent la place de Wallonie-Bruxelles dans l'ensemble international.

Il s'agit d'ancrer toujours davantage le rôle de notre Communauté en tant qu'acteur de droit international.

A cet égard, notre action et l'affirmation de nos positions dans les instances multilatérales, européennes et de la francophonie constituent un facteur essentiel d'avancée. Il faut y ajouter,

au plan des relations bilatérales, outre l'exécution des accords, la préparation des actions et événements diplomatiques.

Parmi ceux-ci, on retiendra pour l'année 2000 :

- la signature d'un Accord de coopération entre la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française, d'une part et le Liban, d'autre part (septembre 2000);

- la préparation d'Accords avec l'Autorité palestinienne (signé en janvier 2001) et avec Israël (octobre 2001);

- la participation à la Conférence belgo-néerlandaise d'Eindhoven (novembre 2000) mettant en présence plus de 200 décideurs des deux pays et la participation des ministres-présidents de la Communauté française et de la Région wallonne;

- la préparation des Accords tripartites avec la République tchèque et la République slovaque;

- l'organisation des premières Commissions mixtes tenues dans le cadre des Accords tripartites Communauté française/Région wallonne avec la Roumanie, le Maroc et le Sénégal;

- la signature d'Accords de coproduction cinématographique l'un avec l'Italie et l'autre avec le Maroc.

Au niveau européen, notre implication dans la construction européenne, a concerné principalement les domaines suivants :

1. Les actions d'encouragement dans les domaines relevant des compétences de la Communauté française

Grâce aux compétences exclusives exercées par la Communauté française dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, de la culture et de l'audiovisuel, grâce également à la capacité d'un ministre de la Communauté française de représenter la Belgique, pour ces matières, au Conseil des ministres européens, la Communauté française peut développer un partenariat actif avec l'Union européenne.

Son administration des Relations internationales — Service multilatéral européen et Délégation générale auprès de l'Union européenne — est étroitement impliquée dans tout le processus décisionnel au travers de la préparation et de la défense de la position belge, tout particulièrement :

- dans les groupes de travail auprès du Conseil;

- lors des réunions de coordination, entre les cabinets et les administrations des trois

Communautés, préparatoires aux réunions organisées par le ministère des Affaires étrangères.

Ce rôle a été particulièrement actif pour la préparation des deux Conseils où la Communauté française a représenté la Belgique: le Conseil éducation-jeunesse du 1^{er} semestre 2000, présidé par le Portugal, et le Conseil culture-audiovisuel du second semestre, présidé par la France.

Le CGRI a accordé une attention toute particulière à la préparation du volet audiovisuel du Conseil du 23 novembre 2000, qui comportait l'adoption du programme MEDIA PLUS de soutien à l'industrie cinématographique. La Communauté française, au nom de la Belgique, a plaidé pour le maintien du financement proposé par la commission afin d'améliorer la compétitivité du secteur audiovisuel. Un accord a pu être obtenu sur une dotation de 400 millions d'euros pour la période 2001-2005.

2. Sommet européen extraordinaire «Emploi, réformes économiques et cohésion sociale — Pour une Europe de l'innovation et de la connaissance» Lisbonne, 23-24 mars 2000

Ce Sommet avait pour but d'ajouter aux processus européens de coordination existants (Cardiff, Luxembourg, Cologne) dans le domaine économique et social, quatre dimensions nouvelles: mise en place d'une société de l'information pour tous, contribution renforcée des politiques de l'éducation aux politiques de l'emploi, développement d'un espace européen scientifique et technologique, renouvellement du modèle social européen.

Ces quatre secteurs concernent en tout ou partie les compétences de la Communauté française. C'est pourquoi, le CGRI a organisé les concertations indispensables à la mise au point d'une contribution de cette Communauté aux travaux préparatoires du Sommet.

3. La conférence intergouvernementale chargée de réviser le Traité d'Amsterdam — Le Traité de Nice

Dans les concertations préparatoires qu'il a organisées et auxquelles il a participé, le CGRI a mis l'accent sur la nécessaire préservation de l'identité et de la diversité culturelle.

Si le renforcement de cette diversité, comme principe transversal applicable dans le cadre des autres politiques de l'Union, n'a pu être acquis dans l'article 151 relatif à la culture, satisfaction a été obtenue en ce qui concerne l'article 133 relatif à la politique commerciale commune.

Dans le Traité de Nice, la majorité qualifiée a été adoptée dans le domaine du commerce des services. Toutefois, les accords dans le domaine du commerce des services culturels et audiovisuels, des services d'éducation, ainsi que des services sociaux et de santé, restent soumis à l'unanimité.

Dans la délégation belge aux négociations de la CIG, le CGRI a occupé le siège réservé aux entités fédérées, selon le système de rotation établi entre elles.

Au moment où la préparation de la Déclaration de Laeken constitue un point fort de la discussion sur l'avenir de l'Europe et sur les instances chargées de concrétiser les réformes futures, il convient de rappeler l'adoption, au Sommet de Nice, de la Charte des Droits fondamentaux. Lors des négociations préparatoires, le CGRI a accordé une attention toute particulière aux questions relatives aux minorités nationales ou linguistiques. Le compromis adopté par les Etats membres a été traduit dans l'article 22 qui stipule «L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique».

4. La présidence belge de l'Union européenne

La présidence belge a requis une préparation longue et approfondie. Celle-ci a débuté dès la fin de l'année 1999, par la mise sur pied d'une Task-Force qui s'est réunie régulièrement à l'Espace International Wallonie-Bruxelles.

Ces concertations ont permis de préparer les axes principaux de la présidence, en ce compris la campagne de visibilité Wallonie-Bruxelles, de faire le point sur l'état d'avancement des différents dossiers sectoriels et de préciser les modalités de collaboration entre toutes les parties concernées: cabinets, service multilatéral européen du CGRI, délégation générale auprès de l'Union européenne, ministère de la Communauté française.

Dès le départ, l'accent a été mis sur la préparation du Conseil culture-audiovisuel du 5 novembre 2001, qui devait être le point fort de notre action puisque la présidence en avait été confiée à la Communauté française. Afin de baliser un thème qui serait au cœur des débats, la Communauté française et la Région wallonne ont décidé d'organiser conjointement, à Mons, un séminaire préparatoire qui mettrait en évidence la complémentarité des enjeux culturels et industriels liés au développement du secteur audiovisuel.

Le travail de réflexion préparatoire à la mise en œuvre du projet en 2001 a porté sur les aspects organisationnels (une réunion des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel des quinze Etats membres et parallèlement des

ateliers d'experts internationaux) que sur les problèmes de fond (articulation avec les travaux en cours de la commission sur les aides au cinéma, thématiques des ateliers des experts).

5. Grande région SAAR-LOR-LUX — V^e Sommet — Liège, 3 mai 2000

Dans le cadre de la coopération entre les Exécutifs de la Grande Région, les ministres-présidents du Gouvernement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone ont accueilli à Liège, le 3 mai 2000, le premier ministre luxembourgeois, les ministres-présidents de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, les présidents du Conseil régional de Lorraine et des Conseils généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.

La manifestation, organisée par le CGRI et la DRI au Palais des Princes-Evêques, réunissait, autour des chefs de Gouvernements, une centaine de délégués actifs au sein de cette coopération interrégionale qui concerne 11 millions d'habitants au cœur «historique» de l'Union européenne.

La Déclaration adoptée en conclusion du Sommet a jeté, les bases d'un faisceau d'actions communes visant à promouvoir les échanges culturels et touristiques, la mobilité socio-professionnelle, l'accès aux nouvelles technologies de l'information, le multi-linguisme et la lutte contre le chômage.

Au plan de la francophonie, nous avons également développé plusieurs axes majeurs:

1) Suivi de Moncton

Les travaux ont, prioritairement, porté sur:

— la préparation du «Symposium international sur les pratiques de la démocratie dans l'espace francophone» (Bamako, novembre 2000);

— la réforme de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF);

— la rénovation des méthodes de travail des commissions du CPF;

— la préparation de la Conférence des ministres francophones sur la Culture, prévue à Cotonou en juin 2001;

— la mise en œuvre du Plan d'action de Moncton, notamment dans le domaine de la jeunesse;

— l'approfondissement des concertations francophones, notamment en matière de diversité culturelle.

2) Agence universitaire de la Francophonie

Nous avons également assuré une participation active à la refondation de l'AUF, au resser-

rement de ses programmes, à la simplification des procédures et à la reformulation des objectifs. Nous avons souligné la nécessité d'une démarche étroitement concertée entre milieux académiques et gouvernementaux, insistant sur la dimension associative qui constitue le fondement de l'AUF. Toutefois, si les gouvernements n'ont pas à interférer dans la gestion associative de l'AUF, il ne peut en aller de même dans la fonction d'opérateur des programmes financés sur fonds publics.

Entretemps, la réforme de l'AUF est entrée en vigueur avec l'adoption de nouveaux statuts (mai 2001) et la constitution d'un nouveau conseil d'administration composé d'universitaires et de représentants des gouvernements.

3) TV5

Les divergences de vue entre le Canada, d'une part et la France d'autre part, se sont accentuées au cours de l'année 2000 jusqu'à provoquer une remise en question du principe de TV5.

Dans ce contexte, la Communauté française s'est efforcée — comme toujours — de proposer des solutions de compromis basées sur le principe de multilatéralisme, responsabilisant l'opérateur et rétablissant la confiance de l'ensemble des gouvernements bailleurs de fonds.

Ces discussions sur l'existence même de la chaîne et sur son caractère multilatéral se déroulent dans un contexte global où les résultats sont positifs (500 à 600 millions de téléspectateurs « initialisés » au total).

Cette crise est à présent bien résolue par la simplification des structures de la chaîne mondiale francophone. « TV5 Monde » est devenue opérationnelle début août 2001 avec le lancement de la nouvelle version des programmes TV5 à destination des Etats-Unis et de l'Amérique latine. Tous les signaux de TV5 sont désormais diffusés depuis Paris sous l'appellation, hormis les émissions à destination du Canada-Québec.

4) Conférence des Femmes francophones

La « Conférence des Femmes francophones » s'est tenue à Luxembourg les 4 et 5 février 2000.

Son objectif était, dans un premier temps, de prendre la mesure du suivi réservé aux recommandations de Pékin, de préparer les nouvelles échéances au sein de l'ONU et de dégager des projets concrets que la Francophonie s'engagerait à soutenir à partir de la concertation politique entre les Etats et Gouvernements, dans les domaines de l'éducation et de la formation, du

développement socio-économique, de la santé et de la paix.

5) Symposium sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone

Le Symposium de Bamako était destiné à approfondir la concertation et la coopération autour de l'Etat de droit et la culture démocratique, mais aussi à identifier les « pratiques positives » acceptées et acceptables dans l'espace francophone, les recenser et à élaborer des termes de référence communs susceptibles de s'imposer dans des contextes socioculturels diversifiés.

Si le Vietnam et le Laos ont émis des réserves sur deux passages de la Déclaration (vu leur opposition à la notion de multipartisme), ils n'ont pu faire obstacle à la détermination de toutes les autres délégations pour amener la Francophonie à accomplir un progrès réel en termes de crédibilité. Il constitue incontestablement un pas supplémentaire en matière d'exigence démocratique et de mesures en cas de rupture démocratique.

* *

Tout au long de cette année 2000, nous avons donc contribué à valoriser au plan international l'identité de Wallonie-Bruxelles qui s'exprime aussi par sa langue — la langue française — et sa culture.

Nous avons encore développé notre action de promotion de la langue française.

Elle prend diverses formes :

— envoi d'enseignants : le CGRI entretient ainsi un réseau de 123 lecteurs, formateurs et assistants dans 12 pays (sans compter les 130 coopérants de l'APEFE implantés dans les pays du Sud). Au-delà de notre langue, c'est nos réalités sociales et culturelles qu'ils font découvrir et ce, de plus en plus dans des branches où le français est langue de spécialité et de modernité (droit, économie tourisme, sciences politiques, ... mais aussi interprétariat);

— soutien aux politiques nationales de développement du français (exemples : Val d'Aoste, Espace, Bulgarie, ...);

— organisation de stages en Wallonie-Bruxelles pour des cadres, diplomates, professeurs de français, interprètes étrangers;

— envoi d'experts dans les journées nationales de recyclage des professeurs de français;

— envoi de documentation pédagogique, d'ouvrages en français, ...;

— participation aux foires et salons des langues.

En 2000, on épinglera :

— le lancement d'un nouveau programme d'acquisition et d'envoi d'ouvrages de sciences humaines en français à quelque 80 universités dans le monde;

— la grande exposition « Tu parles... Le français dans tous ses états », co-production franco-québéco-CF, présentée simultanément à Bruxelles (dans le cadre de Bruxelles, ville européenne de la culture), Lyon, Québec et Dakar et pour laquelle un soutien déterminant a été apporté par le Parlement de la Communauté française;

— la présence en force de Wallonie-Bruxelles au Congrès mondial des professeurs de français, à Paris, réunissant 3 500 enseignants du monde entier;

— l'organisation du premier stage « Europe et Francophonie » destiné aux responsables des négociations d'adhésion à l'Union européenne au sein des douze Etats candidats; le concept, originaire du CGRI, vise à présenter aux futurs membres les trois capitales européennes et leurs réalités francophones (trois stages d'une semaine); un nouveau stage a été organisé en 2001 sous présidence belge de l'Union européenne et le troisième est déjà en préparation;

— l'organisation d'un stage pour des formateurs d'interprètes des pays candidats, visant à fournir des candidats de valeur originaires de ces pays aux examens de recrutement du SCIC (Service commun d'interprétation de conférences de l'Union européenne); en 2001 : un stage de « retour vers le français » a été organisé à Varsovie pour des interprètes (pour leur permettre de réussir les examens — très stricts — de la Commission européenne);

— Aachen: ouverture (janvier) du Centre de langue française et de littérature française de Belgique à inscrire dans la politique de développement de tels centres (Cacères, Bologne, Pecs, Cluj, Prague, UQAM (Québec) etc.);

— CLUJ: mai-juin 10^e anniversaire du Centre d'études des lettres belges de langue française (avec la participation du ministre-président).

Dans le domaine culturel également, plusieurs actions-phares doivent être mises en évidence.

Audiovisuel

Dans son souci de promouvoir la création et le patrimoine très riche du cinéma belge francophone, le CGRI a assuré en 2000 la présentation

de plus de 750 projections de courts et longs métrages dans plus de 50 pays. Ceci s'est réalisé en étroite collaboration avec les maisons de production, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel du ministère de la Communauté française et la Cinémathèque royale de Belgique.

En 2000, le CGRI a également organisé la « Muestra de Ciné francofono de Belgica, Valonia-Bruselas » à Madrid. Cette manifestation présentait au public madrilène une programmation de courts et longs métrages en présence de nombreux réalisateurs et producteurs. A cette occasion, des discussions portant sur l'établissement d'un futur Accord de coproduction cinématographique ont débuté.

La diffusion du « dic doc », bible du cinéma documentaire Wallonie-Bruxelles, auprès de grands festivals et cinémathèques a suscité d'importantes rétrospectives du documentaire de Wallonie et de Bruxelles (Montréal, Madrid, Bucarest, Grenoble, Paris, Nyon, Marseille).

Arts plastiques

En 2000, le CGRI a produit et conçu une très importante exposition sur le symbolisme intitulée « La force de l'imaginaire, Bruxelles et le symbolisme » présentée à Cracovie à la Galerie du Centre international de la Culture, du 9 juin au 23 juillet dans le cadre du Festival de Cracovie.

Danse

Le CGRI et le ministère de la Communauté française ont réalisé conjointement une brochure et vidéo promotionnelle « Danse 2000-2001, Communauté française Wallonie-Bruxelles ». Ces documents présentant un éventail complet de 23 compagnies de danses soutenues par la Communauté française ont été diffusés largement auprès de programmeurs étrangers lors d'événements spécifiques tels que le festival Via de Charleroi/Danses mais aussi dans les festivals internationaux et Marchés des Arts de la scène à l'étranger (Avignon, Cinars, Essen, ...).

Chanson

Chaque semaine, des chanteurs de Wallonie-Bruxelles participent à de grands festivals ou marchés du spectacle à l'étranger. On épinglera notamment pour le Québec : le Festival d'été de Québec, qui a accueilli en juillet Philippe Lafontaine, Daniel Helin, Philmarie, Tobe 2, et la Cie des Chemins de terre (RTBF radio y a réalisé 8 émissions quotidiennes d'une histoire en direct); les Francofolies de Montréal ont

accueilli en août De Puta Madre; Coup de cœur francophone en novembre a sacré Daniel Helin, Prix Québec-Wallonie-Bruxelles de la chanson, et Les Extincteurs.

Langue et littérature

Comme chaque année, le CGRI a mené en 2000 un programme de partenariat avec l'Association belge des éditeurs de langue française (ADEB) et la Promotion des lettres du ministère de la Culture pour assurer une présence au Salon de Paris, Francfort, Montréal.

L'AWEX, le CGRI et la Région de Bruxelles-Capitale ont uni leurs efforts pour mettre à l'honneur l'édition francophone de Wallonie et de Bruxelles aux salons de Francfort et de Bexrouth.

Pour le salon de Francfort, un effort financier important a été consacré pour soigner notre visibilité et permettre ainsi la conception et réalisation d'un nouveau stand.

Le salon de Prague fut l'occasion de mener une action importante puisque la Communauté française y était hôte d'honneur.

*
* *

L'année 2000 aura incontestablement permis de consolider les transformations introduites dès 1999, du fait du rapprochement de nos institutions actives sur le terrain international.

Pour l'avenir, d'autres échéances majeures nous attendent.

Notre équipe est prête.

II. DISCUSSION GENERALE

M. Bock rappelle qu'en ce qui concerne la visite au Congo, le ministre-président de la Région wallonne a fait en sorte que cinq villages puissent être alimentés en eau potable. Ce type de coopération à l'égard du milieu coutumier peut paraître faible mais est très important pour les indigènes.

M. Bock insiste sur l'importance que représente la Grande Région tout en précisant qu'elle ne représente plus cette idée ancienne de supériorité d'une région sur une autre.

Il insiste également sur le poids politique du Benelux et sur son importance en cas de communauté de vue des trois pays dans le cadre d'une politique commune.

Concernant la culture et le tourisme, M. Bock rappelle que le tourisme représente

l'attitude de l'homme quand il est en congé; c'est-à-dire quand il n'est pas lié aux contraintes de son travail. Donc, c'est un temps de liberté dont il dispose. Son temps de liberté est à lui. Il en est comptable d'une manière élevée car il n'est pas confronté aux rigueurs de travail, d'horaire ou de hiérarchie. M. Bock signale tout le bien-fondé d'avoir prévu un chapitre intitulé « culture et tourisme ». Le tourisme représente le temps de la distraction, et le temps que l'on a à s'obliger soi-même à se cultiver au bon sens du terme.

Dans le cadre de l'identité culturelle, M. Bock considère qu'il n'est pas toujours aisé de préserver cette identité culturelle quand on prend notamment conscience du nombre de personnes de langue française. Il est indispensable de mettre tout en œuvre pour défendre la langue française par rapport à l'anglais. Nous devons non seulement prendre conscience de sa valeur mais aussi de sa fragilité. Cette défense de la langue française doit se faire sans arrogance et sans complexe en fonction de la valeur du temps et de la durée.

M. Guilbert souhaite savoir si dans le cadre de la diversité culturelle, des actions fédérées (différentes entités francophones à travers le monde) étaient envisageables. Il attire l'attention de la commission sur le fait que la diversité culturelle peut se retourner contre elle-même: une mauvaise compréhension de celle-ci peut conduire vers une sorte de protectionnisme nationaliste. Mais quand on comprend bien les choses en matière de diversité culturelle, on pense plutôt au dialogue des cultures. Il cite en exemple de grandes réalisations de la Communauté française comme le spectacle *Rwanda 94* ou *Bruxelles, ville d'Afrique*.

M. Guilbert se demande si le CGRI ne devrait pas travailler sur ce type de priorité. Il estime qu'au regard du rapport du CGRI, ce type de priorité n'apparaît pas clairement. Le rapport apparaît comme une sorte de juxtaposition d'une série d'actions, toutes appréciables, mais il n'a pas l'impression de sentir de priorité se dégager dans l'action que veut mener le CGRI.

Par ailleurs, il souhaite savoir s'il existe des lieux de rencontre avec le monde culturel pour présenter le rapport du CGRI. Il rappelle que le monde culturel est demandeur pour discuter des choix qui sont faits par le CGRI au niveau de sa politique culturelle.

En ce qui concerne les liens existant entre l'AWEX et le CGRI, il se demande comment éviter que la culture « économique » ne pollue pas la culture « pure » dans une logique de rentabilité.

Même si la Communauté française pratique depuis longtemps une politique de coopération

au développement dans les faits, il remarque que celle-ci devient de plus en plus globale et intégrée. Comment envisager l'avenir de cette coopération au développement en Belgique même si elle devient communautaire ou régionalisée? Comment assurer le lien entre le fédéral et les différentes entités fédérées? Dans un même ordre d'idées, est-ce que les universités de la Francophonie qui bénéficient d'un programme d'aide grâce à la Communauté française ne risquent pas d'être perdantes avec la défédéralisation de la coopération au développement?

Se référant au vote en séance plénière de l'accord de coopération avec la Tunisie, il rappelle que cette convention a provoqué un certain nombre de débats à cause du manque de respect des droits de l'homme dans ce pays. Il a remarqué qu'à la page 242 du rapport du CGRI, il était indiqué que des actions en matière de coopération juridique et de défense des droits de l'homme sont menées. Comment éviter que ces actions qui sont menées, ne puissent être considérées par les pays en question comme une caution de leur régime? Le CGRI a-t-il un rôle volontariste en la matière ou dépend-t-il des demandes des pays en question?

Se référant à l'accord de coopération avec le Liban, M. Guilbert se pose la question de savoir comment s'assurer que toutes les communautés d'un pays bénéficient d'une aide et que celle-ci ne bénéficie pas majoritairement à l'une ou à l'autre communauté ou ethnie d'un pays.

Enfin, en ce qui concerne TV5, tout en étant un grand défenseur de cette chaîne de télévision, il constate qu'elle est peu présente en Afrique, à l'exception des grandes villes. Par contre, la radio est présente partout. Qu'en est-il d'une réflexion jadis évoquée de créer une radio francophone internationale? Serait-il possible de reprendre ce projet qui représenterait un outil d'éducation pédagogique et de diffusion du français?

M. Namotte regrette l'absence du ministre de tutelle qui aurait pu apporter à la commission un certain éclairage sur sa façon de voir au niveau du rapport mais aussi sur sa façon de voir au niveau du travail fourni par le CGRI et les options politiques en la matière.

Dans le cadre du rapprochement entre la DRI et le CGRI, la déclaration gouvernementale précise qu'il s'agit d'un rapprochement qui devra se concrétiser par un accord de coopération. Qu'en est-il de cet accord?

Comment le CGRI voit-il la nouvelle structure qui rapprocherait éventuellement la Communauté française de la Région wallonne dans les matières de coopération, dans quels délais et en quels termes?

M. Istasse interroge le commissaire général sur les principaux rendez-vous de 2002 notam-

ment en ce qui concerne le sommet de la Francophonie qui a été reporté à l'année prochaine. Ce report aura-t-il des implications éventuelles sur le contenu de ce sommet?

III. REPONSES DE M. SUINEN, COMMISSAIRE GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

M. Suinen précise que le report du sommet aurait pu avoir pour conséquences qu'on aurait pu craindre que la Francophonie n'ait pu s'exprimer suffisamment tôt sur l'importance du dialogue des cultures et sur celui de la diversité culturelle. Les craintes des commissaires peuvent être apaisées dans la mesure où cette année la conférence ministérielle de Cotonou a pris des positions très fermes en matière de diversité culturelle et a pu organiser le lien avec les travaux de l'OMC à Doha (confirmation de la diversité culturelle et de la non-inclusion de la culture dans les services et produits libéralisés).

En réponse aux questions de M. Bock et M. Guilbert sur l'identité culturelle visant à éviter que celle-ci ne constitue un repli agressif sur soi avec une sorte d'exclusion de l'autre, M. Suinen précise que c'est une conception tout à fait active de la Francophonie qui est bien celle qui est retenue dans tous les travaux de la Francophonie. Il précise encore que le vrai combat n'est pas de faire en sorte que tout le monde parle le français mais qu'il se trouve dans la pluralité linguistique. Cette pluralité qui est un site de tolérance et qui implique le dialogue avec les autres cultures, est la raison pour laquelle le fait de tenir le sommet à Beyrouth a en soi toute sa symbolique et nous place directement dans un terrain de dialogue des cultures.

M. Bock a parlé du coq lors de la mission au Congo et a fait allusion au fait que la Région wallonne a financé une installation en micro-électricité qui permettait à un village d'être relié à l'électricité. Ce qui a permis de dire que comme le coq est commun à la Région wallonne et à la Communauté, c'était bien le coq qui était le symbole de la lumière non par son chant mais aussi par la contribution concrète de nos entités fédérées francophones.

En ce qui concerne la Grande Région, il y a effectivement un choc des cultures avec l'Allemagne. M. Suinen n'a pas voulu développer en détail le problème notamment que les ministres-présidents de Länder allemands qui s'étaient mis d'accord sur des programmes «Interreg» à Liège n'ont pas été suivis par leurs ministres de l'Economie. Dans ce programme «Interreg», il y a le programme Wallonie-Lorraine-Luxembourg qui aura un «chapeau» qui fait référence à l'ensemble des orientations de la Grande Région, contrairement aux programmes impliquant les Länder.

En ce qui concerne le Benelux, M. Suinen rappelle que les Pays-Bas n'ont pas de politique culturelle comparable à la nôtre, ce qui pose un réel problème dans nos relations avec ce pays. Seules quelques actions conclues avec l'une ou l'autre fondation ou association sont réalisées.

En réponse à une question de M. Guilbert sur l'identité culturelle, M. Suinen rappelle que des actions fédérées ont été envisagées pour travailler à la diversité culturelle. La Francophonie a déjà organisé un colloque sur la dualité arabe-français ou avec les cultures lusophones. Cette coopération suppose des liens étroits entre l'Organisation internationale de la francophonie et les différentes associations ou institutions qui représentent d'autres cultures. Dans le cadre de la Francophonie, il y a le fonds des info-routes pour lequel la Communauté française a apporté une contribution volontaire. Il existe une politique constante des actions qui permettent à des groupes culturels de venir présenter des spectacles et des actions sur le thème du colonialisme.

M. Suinen rappelle que le CGRI n'est jamais que l'opérateur d'une politique. L'association avec le monde culturel existe au travers des commissions consultatives qui proposent les différentes interventions là où les secteurs sont représentés.

En ce qui concerne l'articulation CGRI-AWEX, personne n'est dépendant du calendrier de l'un ou l'autre. Selon M. Suinen, il ne s'agit pas vraiment d'articulation mais plutôt de ponts qui sont lancés.

M. Suinen convient qu'il est exact de dire que la coopération au développement devient de plus en plus globale et intégrée. Toutefois, les exemples de matières propres aux programmes intégrés cités par M. Guilbert, sont au nombre de quatre : l'environnement, la formation, l'agriculture, la justice. M. Suinen précise que trois des quatre sont des compétences d'entités fédérées. Toutefois, une coopération au développement qui relèverait du concept de coopération décentralisée doit l'être des deux côtés. Donc, on pourra fort bien profiter de la conjonction de la proximité des matières mais également des pouvoirs pour avoir en terme d'organisation de la coopération au développement un conseil qui sera constitué des ONG, des universités, de la société civile, des partenaires sociaux et des communes qui formuleraient des recommandations de politique. Ce conseil ferait des recommandations et interviendrait également dans le choix d'un organisme indépendant d'évaluation. La concertation avec le fédéral est indispensable puisqu'il y aura des matières qui resteront de la compétence du fédéral.

En ce qui concerne l'accord avec la Tunisie, M. Suinen annonce la tenue prochaine de la

commission mixte avec ce pays, début 2002. La proposition du CGRI est de pouvoir réorienter certaines actions du CGRI plus vers des secteurs des médias et vers l'Etat de droit et de démocratie. L'activité de promotion des droits de l'homme est plus une politique de soutien à différentes actions venant d'ONG ou d'associations. On vit dans un ordre international où le fait de développer une relation avec une autre entité n'est plus considéré nécessairement comme une caution à partir du moment où l'on oriente bien la coopération.

Concernant le Liban, le CGRI applique le principe qu'il faut toucher l'ensemble des populations. Il est exclu que des projets se situent dans un cadre d'enfermement où une seule ethnie serait concernée.

Concernant la radio-diffusion, M. Suinen précise que dans le cadre de la Francophonie, le CGRI intervient directement en faveur de programmes de radios rurales. Ce n'est pas un instrument universel mais plutôt une sorte de radio d'éducation permanente et de diffusion d'un savoir de base.

En réponse aux questions de M. Namotte, M. Suinen précise que l'esprit de cette coopération Communauté-Région est plus que traduit dans les faits puisqu'une fusion de fait, au niveau administratif existe, entre la Division des Relations internationales de la Région wallonne (DRI) et le CGRI. Plusieurs cas de figure existent pour définir la nouvelle structure de rapprochement. Soit il s'agirait d'un ministère classique avec un risque de manque de souplesse et des délais d'exécution budgétaire, soit une sorte d'agence de relations internationales Wallonie-Bruxelles. Le CGRI a proposé la deuxième solution car il estime que c'est la plus efficace en terme de délais et de flexibilité par rapport à des besoins et à des opportunités exprimées.

En réplique, M. Guilbert souhaite connaître la place de la Communauté germanophone qui est par elle-même en Région wallonne et où la Communauté y est associée. Il considère que la Communauté germanophone peut être un pont intéressant vers l'Allemagne. Comment se situe la position de la Communauté germanophone dans toute cette coopération CGRI-DRI?

M. Suinen répond que la Communauté germanophone est un partenaire de la Communauté française. C'est une entité qui a *grosso modo* le même type de compétences, basées sur une autre langue que le français. Donc, dans beaucoup d'actions, notamment au niveau de la concertation infra-belge, il y a une bonne coopération avec la Communauté germanophone. Au niveau de l'approche vers l'Allemagne, la Communauté germanophone constitue une sorte de partenaire de premier choix efficace mais qui jusqu'à présent a surtout été utilisée

pour les actions de type économique. Il est peut-être difficile d'envisager de demander à la Communauté germanophone d'aider la Communauté française à promouvoir la culture française en Allemagne.

IV. VOTE

Le rapport est approuvé par 8 voix pour et une abstention.

Confiance est faite au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

J. BOCK.

Le Président,

J.-F. ISTASSE.